

## **Mairie de Montcléra. Procès-verbal de séance**

Le six décembre 2023 à 18h le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Montcléra sous la présidence de Monsieur Guy THEULET, Maire.

Présents : ANDRIEU Raymond, BLANCO Nicole, CARRIE Alain, DUBRUEL Damien, GIBILY Serge, POCAT-EARL Romaine, REDOULES Bernard, THEULET Guy et TOURENNE Line

Absent et excusé : PRUNY Anthony

Mr. Bernard REDOULES a été nommé secrétaire de séance.

### **1- Décisions modificatives au budget**

Changement de lignes budgétaire à la demande de la trésorerie.

Le conseil municipal à l'unanimité a donné son accord.

### **2- Rémunération Agent recenseur**

Le recensement se fera du 17 janvier 2024 au 17 février 2024 et sera réalisé par Caroline REDOULES.

A noter qu'il y a 243 adresses recensées pour actuellement 272 habitants résidents.

La rémunération proposée par le maire est de 1.5€ par formulaire (par adresse) et 2.5€ par habitant + 0.6€ par kilomètre (tarif réglementé pour une voiture de 4 CV).

Le total sera d'environ 1200€ auquel sera déduit le montant versé par l'état de 598€. Le reste à charge pour la commune sera d'environ 600€.

Le conseil municipal a voté pour cette proposition avec 8 voix (Bernard REDOULES n'ayant pas voté).

### **3- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.**

Le gouvernement demande aux communes de verser début 2024 une prime exceptionnelle à chaque employé communal dont la rémunération annuelle est inférieure à 23500€

En fonction du temps de présence de chaque employé le maire propose : 500€ pour Carmen, 360€ pour Laurence et 300€ pour Jean Louis.

Le conseil municipal à l'unanimité a donné son accord pour cette proposition.

#### **4- Révision des tarifs de la cantine suite à augmentation du prix des repas par « les lavandes »**

Le cout actuel pour la commune est de 3.95€ TTC par repas avec une participation des parents de 3.4€

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le cout sera de 4.06€ TTC. Le maire propose de passer le cout pour les parents à 3.6€

Le conseil municipal à l'unanimité a donné son accord pour ce tarif

#### **5- Délibération autorisation signature avenant au marché Marcouly.**

Le marché Marcouly ne prévoyait pas l'intégration de la cuve pour récupérer l'eau de la halle. C'était une option non intégrée dans le contrat. Cout 16000€

Le contrat ne prévoyait pas l'empierrement de la halle (avant dalle béton) ni l'empierrement du parking à côté de la halle qui sera réalisé en terre pierre. Oublie du maitre d'œuvre. Cout 15700€

L'entreprise Marcouly a également réalisé des travaux pour la FDEL (organisme chargé de refaire l'éclairage public). Cout 13360€

Une partie de cette somme sera remboursée à la commune par la FDEL

D'autres menus travaux non prévus ont été réalisés par l'entreprise Marcouly comme les dauphins au bas des descentes d'eau...

Le montant total de l'avenant se monte à 53204€.

D'autre travaux prévus mais non réalisés sont à déduire (exemple -6500€ sur le lot N° 2)

Le conseil municipal à l'unanimité a donné son accord pour cet avenant

#### **6- Questions diverses**

La charpente de la halle n'est pas traitée contre l'eau. Résultat : les poteaux noircissent.

Le conseil décide donc de réaliser ce traitement. Monsieur le maire doit voir quel traitement réaliser et quel en sera le cout.

Le maire rappelle que la cérémonie des vœux sera le 7 janvier à 17 heures.

Le secrétaire de séance : Bernard REDOULES